

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NERS

CCAS N° 2023.04.02

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	7

DATE DE LA CONVOCATION 03 avril 2023
---

DATE D'AFFICHAGE 03 avril 2023
-----------------------------------

OBJET DE LA DELIBERATION <u>FINANCES : approbation du compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur</u>
---

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le onze avril, à 18h00 le Conseil d'Administration du CCAS de NERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances. Sous la présidence de : Monsieur Patrice PUPET, Président.

Présents : Patrice PUPET, Christine MARTINEZ, Anne GESSELLE, Christine VRIGNON, Isabelle ARCIDIACO, Jacky VIALLET, COULET Grégoire, Stéphanie BOUGEARD.

Absents excusés :

Absents : Alain APARISI, Monique GRAS, Marie MOINE-PICARD.

Madame ARCIDIACO Isabelle est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00 suivant ordre du jour.

Madame Christine MARTINEZ, Vice-Présidente, prend la présidence de la réunion pour le vote du compte administratif 2022 dressé par Monsieur Patrice PUPET, Président.

Hors de la présence de Monsieur Patrice PUPET, Président, **le conseil d'administration**, réuni, sous la présidence de Madame Christine MARTINEZ, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Patrice PUPET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité**,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	6 636.69	0.00	6 636.69
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	7 157.72	6 140.00	7 157.72	6 140.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7 157.72</b>	<b>12 776.69</b>	<b>7 157.72</b>	<b>12 776.69</b>

Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	5 618.97	0.00	5 618.97
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7 157.72</b>	<b>12 776.69</b>	<b>7 157.72</b>	<b>12 776.69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5 618.97</b>	<b>0.00</b>	<b>5 618.97</b>

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/04/23 et de la publication le 20/04/23  
Pour copie conforme au registre.  
Ners, les jour, mois et an que dessus.  
Le Président,  
Patrice PUPET



Le Président  
Patrice PUPET

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.*